

«Nous n'enseignerons plus que "le masculin l'emporte sur le féminin"»

07.11.2017 - 6 h 00, mis à jour le 07.11.2017 à 6 h 05

<http://www.slate.fr/story/153492/manifeste-professeurs-professeures-enseignerons-plus-masculin-emporte-sur-le-feminin>[Tribune]

314 membres du corps professoral de tous niveaux et tous publics, enseignant la langue française ou ayant à corriger des copies ou autres textes rédigés dans cette langue, s'engagent à ne plus enseigner la règle de grammaire résumée par la formule «le masculin l'emporte sur le féminin».

Nous, enseignantes et enseignants du primaire, du secondaire, du supérieur et du français langue étrangère, déclarons avoir cessé ou nous apprêtons à cesser d'enseigner la règle de grammaire résumée par la formule «Le masculin l'emporte sur le féminin».

Trois raisons fondent notre décision:

- La première est que cette règle est récente dans l'histoire de la langue française, et qu'elle n'est pas nécessaire. Elle a été mise au point au XVII^e siècle. Auparavant, les accords se faisaient au gré de chacun·e, comme c'était le cas en latin et comme c'est encore souvent le cas dans les autres langues romanes.

Bien souvent, on pratiquait l'accord «de proximité», venu du latin, qui consiste à accorder le ou les mots se rapportant à plusieurs substantifs avec celui qui leur est le plus proche. Par exemple : «*afin que ta cause et la mienne soit connue de tous*» (Ronsard, *épître à la Response aux injures et calomnies...*, 1563).

La nouvelle règle a d'ailleurs dû attendre la généralisation de l'école primaire obligatoire pour être appliquée massivement: «*On peut aller sur le lac [d'Évian], en bateaux à vapeur ou petits-bateaux, et visiter les coteaux et montagnes voisines, à pied ou en voiture*» (D^r Linarix, *Guide pratique de la Savoie et Haute-Savoie médicale et pittoresque*, 1896).

- La seconde raison est que l'objectif des promoteurs de la nouvelle règle n'était pas linguistique, mais politique: «*Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif.*» (Duplex, *Liberté de la langue française*, 1651) ; «*Le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle*» (Beauzée, *Grammaire générale...* 1767).

Si l'école de la République a préféré abandonner cette formule au profit de celle qu'on connaît, c'est en reconduisant l'ordre de valeur qui est à son fondement. Un ordre que les classes politiques maintenaient parallèlement, en refusant aux femmes les droits politiques jusqu'en 1944, et en refusant plus longtemps encore de leur ouvrir les grandes écoles ou d'abroger les dernières dispositions du «Code Napoléon».

- La troisième raison est que la répétition de cette formule aux enfants, dans les lieux mêmes qui dispensent le savoir et symbolisent l'émancipation par la connaissance, induit des représentations mentales qui conduisent femmes et hommes à accepter la domination d'un sexe sur l'autre, de même que toutes les formes de minorisation sociale et politique des femmes.

Pourquoi n'accepteraient-elles pas de gagner moins que leurs collègues, ou d'accomplir des corvées dont leurs compagnons se dispensent, ou de supporter leurs coups, s'il est admis au plus haut niveau que «le masculin l'emporte sur le féminin»? La lutte contre les stéréotypes de genre, qui est essentielle au progrès de l'égalité réelle des femmes et des hommes, ne peut être efficacement menée si cette maxime n'est pas mise au ban de l'école.

D'autres mesures travaillant à l'expression d'une plus grande égalité dans la langue sont nécessaires, mais le plus urgent est de cesser de diffuser cette formule qui résume la nécessaire subordination du féminin au masculin.

En conséquence:

- Nous déclarons enseigner désormais la règle de proximité, ou l'accord de majorité ⁽¹⁾, ou l'accord au choix ⁽²⁾;
- Nous appelons les enseignantes et les enseignants de français, partout dans le monde, à renouer avec ces usages;
- Nous les appelons à ne pas sanctionner les énoncés s'éloignant de la règle enseignée jusqu'à présent;
- Nous appelons le Ministère de l'Éducation nationale à donner à ses personnels et à ceux des établissements sous sa tutelle des instructions précises allant dans le même sens;
- Nous appelons les professionnelles et les professionnels de la presse et de l'édition, les correcteurs et correctrices, les écrivaines et les écrivains à en faire autant;
- Nous appelons les citoyennes et les citoyens francophones à en faire autant.

1 — L'accord de majorité consiste à accorder le ou les mots se rapportant à plusieurs substantifs avec celui qui exprime le plus grand nombre: «*Un Français et mille Françaises sont enthousiasmées par l'accord de proximité*». [Retourner à l'article](#)

2 — Avec l'accord au choix, le ou les mots se rapportant à plusieurs substantifs sont accordés selon le bon vouloir du rédacteur ou de la rédactrice.